

GoodYear : une condamnation inacceptable !

La condamnation des 8 « ex » salariés de Goodyear à une peine de 2 ans de prison, dont 9 mois ferme, est pour l'Union syndicale Solidaires totalement inacceptable.

Cette condamnation confirme que la lutte de classe existe bien et que la justice a choisi son camp : celui des patrons et des actionnaires !

Après les salarié-es de Continental, les salarié-es d'Air France, l'inspectrice du travail Laura Pfeiffer et tant d'autres anonymes licencié-es pour oser dire non, le jugement rendu par le tribunal d'Amiens vient confirmer la volonté de criminaliser la lutte syndicale, la lutte pour l'emploi, la lutte contre l'injustice, et pour la dignité de tous ceux et celles qui, chaque jour, subissent le diktat libéral.

Pour l'Union syndicale Solidaires la vraie urgence est de continuer à faire des propositions alternatives et à se battre dans les entreprises, dans la fonction publique pour défendre les intérêts des salarié-es, et porter un projet de transformation sociale, répondant aux impératifs de partage du travail et des richesses, écologiques, et d'une autre organisation du travail. Ces condamnations n'entameront en rien notre combativité

L'Union syndicale Solidaires participera à toutes les actions de soutien organisées contre ce jugement.

Paris 14 janvier 2016

**144 Bd de la Villette
75 019 Paris**

**Téléphone : 01 58 39 30 20
Télécopie : 01 43 67 62 14**

**contact@solidaires.org
www.solidaires.org**

